



DOSSIER DE PRESSE

Permanence des soins

Maisons de Gardes Libérales
Ile de France

2005

UNION REGIONALE
DES MEDECINS LIBERAUX
D'ILE DE FRANCE

9 NOVEMBRE

L'URML ILE-DE-FRANCE

Des missions définies par la loi :

Les Unions Régionales des Médecins Libéraux ont été créées par la loi 93-8 du 4 janvier 1993 relative aux relations entre les professionnels de santé et l'assurance maladie.

Elles contribuent à l'amélioration de la gestion du système de santé et à la promotion de la qualité des soins. Elles participent notamment aux actions suivantes :

- Analyse et étude relatives au fonctionnement du système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'épidémiologie ainsi qu'à l'évaluation des besoins médicaux.
- Evaluation des comportements et des pratiques professionnelles en vue de la qualité des soins.
- **Organisation et régulation du système de santé.**
- Prévention et actions de santé publique.
- Coordination avec les autres professionnels de santé.
- Information et formation des médecins des usagers.

Elles assument les missions qui leur sont confiées à cet effet par la ou les conventions nationales visées à l'article L.162-5 du code de la sécurité sociale et celles qui leur sont confiées par les organisations syndicales représentatives de médecins.



INVITATION CONFERENCE DE PRESSE

PERMANENCE DES SOINS

&

MAISONS DE GARDES LIBERALES

Mercredi 9 novembre 2005 à 9h30

**URML Ile de France
104 boulevard du Montparnasse 75014 Paris**

Débuté depuis 2003, l'activité des Maisons Médicales de Gardes s'est progressivement structurée en Ile de France.

Aujourd'hui notre région compte une vingtaine de Maisons Médicales de Gardes, qui ont sur certains points su démontrer leur justification dans le dispositif de la permanence des soins.

- Quel avenir pour ces structures ?
- Quel impact de la sectorisation sur leur activité ?
- Quelle cohérence géographique francilienne ?

Réunis autour de l'URML Ile de France, les acteurs de la Permanence des soins vous invitent à une présentation de leurs expériences et de leurs recommandations pour la pérennisation de ces structures.

Contacts presse :

URML IDF

Dr Bernard Huynh, Président – Président de l'URML Ile de France

Tél. : 06 61 72 29 27 - Email : huyh@noos.fr

Alexandre Grenier, Directeur des Etudes de l'URML Ile de France

Tél. : 0140 64 14 70 - Email : alexandre.grenier@urml-idf.org

MAISONS MEDICALES DE GARDE

Les Maisons Médicales de Garde sont des lieux de consultations dédiés à la permanence des soins.

Elles sont gérées par des associations de médecins libéraux qui assurent entre eux le cahier des gardes.

Elles assurent des consultations de médecine générale, en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux libéraux dans un lieu aménagé et sécurisé.

Elles fonctionnent généralement tous les soirs de 20h à 24h ainsi que les samedis après-midi, les dimanches, et les jours fériés.

Leur objectif est d'améliorer l'accès aux soins d'urgence les soirs et week-ends.

Leur accès est dans la plupart des cas régulé par un centre d'appel qui oriente le patient.

Pour la majorité d'entre elles, leur financement s'appuie sur le Fonds d'Amélioration de la Qualité des Soins de Ville (FAQSV) et la participation des collectivités locales.

Etat des lieux des MMG en Ile de France

I - Spécificités de la Région

La région Ile de France rassemble 10 952 000 habitants (recensement de 1999). Elle regroupe 8 départements sur une superficie de 12 000 km² soit une densité de la population de 912 habitants au km². Une densité supérieure à plus de 10 fois à celle des autres régions

Les spécificités de la région :

- Une forte densité urbaine de la population.
- Manque de lisibilité de l'accès aux soins en urgence entraînant un engorgement des services hospitaliers.
- Une mixité des territoires urbains/ruraux.

II – Organisation des MMG financées par le FAQSV

Dix Maisons Médicales de Garde ont été financées au titre du FAQSV. Le financement FAQSV s'inscrit dans le cadre d'un cahier des charges MMG répondant aux problématiques de la permanence des soins en Ile de France. 5 MMG ont fait l'objet d'une évaluation commune :

AM3V = Amicale des médecins des 3 villages – Montigny-le-Bretonneux (78)

AMM = Amicale des médecins des Mureaux 78 – Les Mureaux (78)

AMA = Accueil Médicales d'Argenteuil – Argenteuil (95)

MMPPS = Maison Médicale pour la permanence des soins – Arnouville les Gonesse (95)

MMG de Longjumeau.

Cette évaluation externe montre :

- L'adhésion des médecins généralistes des secteurs concernés permet un fonctionnement sur la base du volontariat.
- Une progression de l'activité des MMG.

Taux de participation des médecins généralistes
par le nombre de médecin sur les différents secteurs

Données 2004 - 2005	Taux de participation
MMG Argenteuil	32,86 %
MMG Arnouville les Gonesse	62,35%
MMG Les Mureaux	78,26%
MMG Longjumeau	20,37%
MMG Montigny-le-Bretonneux	45,68%

Source : AREMIS – Evaluation MMG

Dans l'ensemble, les médecins sont satisfaits de cette organisation et du fonctionnement des MMG. Les honoraires perçus leur conviennent. Ils jugent leurs relations avec les « Centre 15 » et les services d'urgences satisfaisantes.

Les patients semblent également satisfaits par ce nouveau mode de fonctionnement de la permanence des soins. Ils ont un niveau de satisfaction identique aux patients empruntant un autre chemin dans le système de soins français. 90% des professionnels interrogés pensent qu'il est nécessaire de réaliser une campagne d'information sur :

- l'existence des MMG,
- la distinction entre urgences et permanence des soins,
- les modalités de recours à la permanence des soins et aux urgences,
- l'importance du médecin traitant et de la consultation aux heures d'ouvertures des cabinets,
- le délai d'attente aux urgences,
- la qualité de prise en charge, et son coût
- le rôle des urgences.

Au niveau des professionnels des Centre 15, 80% pensent que les MMG offrent un éventail et des possibilités de prise en charge, contre seulement 40% des services d'urgences.

Il est important de souligner que 95% des malades ayant recours aux MMG relève de la permanence des soins et de ce fait seul 5% sont redirigés vers les urgences.

Cahier des charges des MMG financées par le FAQSV

Engagements des MMG	
Accepter une évaluation externe commune à l'ensemble des projets	
Fournir un bilan d'étape semestriel approfondi sur l'avancée du projet	
Signature de plusieurs conventions	Avec le Centre 15
	Avec les établissements hospitaliers de proximité
	Avec les pharmacies de garde
Signature d'une convention de tiers payant avec la CPAM du département	
Prévoir une ligne budgétaire consacrée au financement des médecins de garde (maximum 12C par garde de 4 heures, forfait réduit au prorata des actes)	
Signature d'une convention de mise à disposition des locaux	
Présence d'autres financeurs (le FAQSV s'engage sur une période de 16 mois et ne finance pas les projets au-delà de 250.000 euros par an)	
Prévoir certaines lignes budgétaires	Equipement informatique de base
	Rémunération d'un secrétariat
	Rémunération d'un coordinateur à temps partiel
Prévoir une tranche horaire minimum : 20-24h en semaine, 1 vacation supplémentaire le samedi, 2 vacations le dimanche et les jours fériés	

III – MMG en Ile de France

Nom MMG	Promoteur	Adresse	CP	Ville	Téléphone	Mail
<i>Permanence des Soins Paris Nord-Est</i>	Dr Olivier Margelisch	87 avenue de Flandres	75019	Paris	01 40 36 28 64	omargelisch001@cegetel.rss.fr
<i>Cabinet de garde</i>	Dr Dominique Monchicourt	12 rue de rennes	75006	Paris	01 40 46 99 54	assistante@gardemedicaledeparis.org
<i>MMG 14</i>	Dr Alain Parent	2 rue Danville	75014	Paris	01 44 49 06 78	assistante@gardemedicaledeparis.org
<i>AM3V = Amicale des médecins des trois villages</i>	Dr Alain Jami	52, bld Vauban	78180	Montigny les bretonneux	01 30 44 36 36	AM3V@pds78.org
<i>AMM = amicale des médecins des Mureaux 78</i>	Dr Philippe Kesmarszky	32 rue Aristide Briand	78300	Les Mureaux	01 34 74 33 88	amm@pds78.org
<i>MMG Mobile 78</i>	Dr René Luigi	16, boulevard de la reine	78000	Versailles	01 34 74 33 88	ammgm@pds78.org
<i>MMG Corbeil Essonnes</i>	Dr François Franchi	2 rue berthelot	91 450	Soissy sur Seine	01 60 75 07 52	franchi.francois@wanadoo.fr
<i>Association Permanence des Soins de l'Arpajonnais</i>	Dr Saada	6, pl Gén De Gaulle	91790	Boissy sous St Yon	01 60 82 05 09	dr.r.saada@wanadoo.fr
<i>MMG Clamart</i>	Dr Jean-Paul Hamon	171 avenue Jean Jaurés	92140	Clamart	01 46 42 00 67	jp.hamon.dr@wanadoo.fr
<i>Maison médicales de Garde d'Issy les Moulinaux</i>	Dr Laustria	82 bd Rodin	92130	Issy les Moulinaux	01 46 44 60 00	
<i>Sami Ivry</i>	Dr Josette Malfait	15 rue Ledru Rollin	94 200	Ivry sur seine	01 45 21 00 95	jmalfait@rss.fr
<i>Sami Fontenay/ St Mandé/ Vincennes</i>	Dr Olivier Durel	16 av Paris	94300	Vincennes	01 43 98 00 90	o_durel@club-internet.fr
<i>Sami Sucy en brie</i>	Dr Christian Guerin	11 place de l'église	94 370	Sucy en Brie	01 45 90 26 26	Dr.guerin@wanadoo.fr
<i>Sami Vitry sur seine</i>	Dr Jacques Pichodou	130 av Colonel Fabien	94 400	Vitry sur seine	01 46 77 91 34	
<i>Sami Saint Maurice</i>	Dr Bernard Dizin	5 villa Montgolfier	94410	Saint Maurice	01 48 85 05 23	
<i>Sami Champigny sur Marne</i>	Dr Jean-Noël Lepront	152 av Gén de gaulle	94500	Champigny sur Marne	01 47 06 04 88	lepront.jean-noel@9online.fr
<i>Sami Choisi/Thiais</i>	Dr René Smadja	1 pl, Vincent Van Gogh	94320	Thiais	01 43 91 05 27	r.smadja@wanadoo.fr
<i>Sami Villejuif</i>	Dr Gilles Le Roy	1 rue Camille Blanc	94800	Villejuif	01 46 77 99 41	gleroy001@rss.fr
<i>Sami St-Maur/Joinville</i>	Dr Bernard Durand	16 av Gambetta	94100	Saint-Maur des Fossés	01 48 85 56 00	
<i>Sami Boissy St-Léger/Limeil-Brevannes/Valenton/Villeneuve St-Georges</i>	Dr Alain Leclerc	16 av Président Wilson	94450	Limeil Brevannes	01 45 69 13 14	
<i>Permanence des Soins libérale secteur Pontoise</i>	Dr Thierry Rabany	16 av Mondétour	95800	Cergy	01 30 73 20 21	thierry.rabany@wanadoo.fr
<i>AMA Accueil Médical d'Argenteuil = Maison médicale de garde d'Argenteuil</i>	Dr Thierry Jacquin	69, rue du Lieutenant Colonel Prudhon	95100	Argenteuil	01 39 61 37 65	thierry.jacquin@santesurf.com
<i>MMPPS = Maison Médicale pour la Permanence des Soins</i>	Dr Lucien Salem	32, rue de trouville	95400	Arnouville les Gonesse	01 39 85 03 03	lucien.salem2@9online.fr

IV – MMG par département.

Département de Paris – 75

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
105	2 145 844	2 393	5 972	1	1	1	3

(1) DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

MMG - pne

Nom = Maisons Médicale de garde – Paris Nord Est

Ville = Paris 19^{ème}

Secteur = 9^{ème}, 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h00 / 20h00.

Dimanche et jours fériés → 9h00 / 20h00

Participation = 21 médecins

Passage = semaine → 2,2 patients (données mois de septembre)

Week-end → 16,5 patients en moyenne par journée de WE, données mois de septembre)

Mode de régulation = Centre 15, Standard GMP, Pharmacies, Médecin traitant, Accès direct

Mode de financement = FAQSV / Mairie / CMC

MMG 14

Nom = Maison Médicale de Garde MMG 14

Ville = Paris 14^{ème}

Secteur = Paris 6^{ème}, 7^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}

Horaire = Samedi → 14h00 / 20h00

Dimanche et jours fériés → 8h00 / 20h00

Participation = 25 médecins

Passage = environ 25 consultations par week-end

Mode de régulation = Centre 15, standard GMP, Pharmacies, urgences des hôpitaux, cabinets, accès direct

Mode de financement = FAQSV / HLB

MMG Cabinet de garde

Nom = Garde Médicale de Paris

Ville = Paris

Secteur = Paris – Tous les arrondissements sauf le 19^{ème}, le 14^{ème} et le 6^{ème} (MMG)

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h00 / 20h00.

Dimanche et jours fériés → 8h00 / 20h00

Participation = 35 médecins

Passage =

Mode de régulation = Centre 15, standard GMP, pharmacies, urgences des hôpitaux

Mode de financement = FAQSV / GMP

Département de Seine et Marne – 77

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
5 915	1 219 175	931	939	11	11	11	0

(1) DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

Département des Yvelines – 78

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
2 284	1 364 538	1 132	1 500	25	25	25	3

(1) DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

AM3V

Nom = Amicale des Médecins des Trois Villages

Ville = Montigny-le-bretonneux

Secteur = Montigny-le-bretonneux

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h00 / 24h00.

Dimanche et jours fériés → 8h00 / 24h00

Participation = 46,68%

Passage = 3 000 actes annuels

Mode de régulation = Centre 15

Mode de financement = FAQSV

AMM

Nom = Amicale des Médecins des Mureaux 78

Ville = Les Mureaux

Secteur = Les Mureaux

Horaire = semaine → 20h / 24h

Dimanche et jours fériés → 9h00 / 13h00 – 15h00 / 19h00 – 20h00 / 24h00

Participation = 78,26%

Passage = 1 500

Mode de régulation = Centre 15

Mode de financement = FAQSV, Région IDF, Fonds Européens (FEDER)

MMG Mobile 78

Nom = Maison Médicale de Garde Mobile 78

Ville = Versailles

Secteur = Secteurs Ouest et Sud (à partir du 1^{er} décembre 2005) du département

Horaire : semaine → 20h00 / 8h00

Dimanche et jours fériés → 8h00 / 20h00

Participation = 12 médecins

Passage = 500

Mode de régulation = Centre 15

Mode de financement = FAQSV, région IDF, MSA

Département de l'Essonne - 91

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
1 804	1 145 147	900	1 031	9	8	4	2

⁽¹⁾ DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2 = 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

MMG Corbeil-Essonnes

Nom = Maison Médicale de Garde de Corbeil-Essonnes

Ville = Corbeil-Essonnes

Secteur = Corbeil-Essonnes

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h00 / 20h00.

Dimanche et jours fériés → 8h00 / 20h00

Participation = 12 % des médecins du secteurs

Passage = 20% des patients des semaines et 80% le week-end

Mode de régulation = Centre 15 (64%), urgences de l'hôpital (22%)

Mode de financement = FAQSV

APSA

Nom = Association Permanence des Soins de l'Arpajonnais

Ville = Arpajon

Secteur = Arpajon

Horaire = samedi 14h → 20h

Dimanche 8h → 20h

Participation = 50% des médecins

Passage = environ 15 à 20 actes pour 6 heures

Mode de régulation = Centre 15 et Hôpital d'Arpajon

Mode de financement = FAME (Fédération des Associations Médicales de l'Essonne)

Département des Hauts de Seine – 92

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
176	1 463 107	1 139	2 137	13	13	13	2

(1) DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

MMG Clamart

Nom = MMG Clamart – Lieu de Garde Intercommunale

Ville = Clamart

Secteur = Châtillon, Clamart, Meudon, Malakoff, Montrouge, Vanves (200 000 habitants)

Horaire = semaine → 20h00 / 24h00 (samedi inclus)

Dimanche et jours fériés → 9h00 / 24h00

Participation = 83 médecins sur 200 (41,5%)

Passage = 2200 annuels

Mode de régulation = Centre 15

Mode de financement = FAQSV

MMG d'Issy les Moulineaux

Nom = Maison Médicale de Garde d'Issy les Moulineaux

Ville = Issy les Moulineaux

Secteur = Issy les Moulineaux

Horaire = semaine → 20h / 24h00

Samedi → 13h00 / 24h00.

Week-end et JF → 8h00 / 24h00.

Participation = 35 médecins sur 51 participants sur le secteur d'Issy les Moulineaux, soit 68%

Passage = semaine → 2 patients en moyenne

Week-end → 50 patients environ

Mode de régulation = Centre 15 / Permanence de la Mairie

Mode de financement = Mairie

Département de la Seine Saint-Denis – 93

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ^{(1) (2)}			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
236	1 389 294	947	1 043	22	22	22	0

⁽¹⁾ DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

⁽²⁾ 19 secteurs postés et 3 secteurs mobiles

Département du Val-de-Marne – 94

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ⁽¹⁾			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
245	1 236 136	973	1 484	13	13	4	10

(1) DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

Sami Ivry

Nom = Service Accueil Médical Initial d'Ivry

Ville = Ivry sur seine

Secteur = Ivry sur Seine

Horaire = Semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 65% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 0,68 patients (moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 9,44 patients (moyenne)

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Fontenay / Saint Mandé / Vincennes

Nom = Service Accueil Médical Initial de Fontenay, Saint-Mandé et Vincennes

Ville = Vincennes

Secteur = Fontenay sous Bois / Saint Mandé / Vincennes

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 70% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 2,14 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 28,84 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami du plateau de Briard

Nom = Service Accueil Médical Initial du Plateau de Briard

Ville = Sucy en Brie

Secteur = Chennevières, Noiseau, Ormesson, Le Plessis Tréville, la Queue en Brie, Sucy en Brie

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 52% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 0,24 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 1,96 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Vitry sur seine

Nom = Service Accueil Médical Initial de Vitry sur Seine

Ville = Vitry sur Seine

Secteur = Vitry sur Seine

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 81,2% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 2,61 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 19,32 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Saint Maurice

Nom = Service Accueil Médical Initial de Saint Maurice

Ville = Saint Maurice

Secteur = Saint Maurice

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation =

Passage = Semaine →

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés →

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Champigny / Villiers sur Marne

Nom = Service Accueil Médical Initial de Champigny, Villiers sur Marne

Ville = Champigny sur Marne

Secteur = Champigny sur Marne / Villiers sur Marne

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 68,7% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 1,02 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 10,04 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Choisy le Roi / Orly / Thiais

Nom = Service Accueil Médical Initial de Choisy le Roi, Orly et Thiais

Ville = Choisy le Roi

Secteur = Choisy le Roi, Orly, Thiais

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 92% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 1,78 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 21,32 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Villejuif / Kremlin-Bicêtre

Nom = Service Accueil Médical Initial de Villejuif, le Kremlin-Bicêtre

Ville = Villejuif

Secteur = Villejuif, Kremlin-Bicêtre

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = 64% des médecins (nombre de généralistes ayant réalisé au moins 1 permanence)

Passage = Semaine → 0,62 patients (en moyenne)

Samedi → entre 10 et 20 patients

Dimanche et jours fériés → 5,24 patients en moyenne

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Saint Maur / Joinville

Nom = Service Accueil Médical Initial de Saint Maur, Joinville

Ville = Saint-Maur des Fossés

Secteur = Saint Maur des Fossés, Joinville le Pont

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = données indisponibles

Passage = Semaine → données indisponibles

Samedi → données indisponibles

Dimanche et jours fériés → données indisponible

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Sami Boissy Saint Léger

Nom = Service Accueil Médical Initial de Boissy Saint-Léger

Ville = Limeil Brevannes

Secteur = Boissy Saint-Léger / Limeil Brevannes / Valenton / Villeneuve Saint-Georges

Horaire = semaine → 20h / 24h

Samedi → 14h / 24h

Dimanche et jours fériés → 8h / 24h

Participation = données indisponibles

Passage = Semaine → données indisponibles

Samedi → données indisponibles

Dimanche et jours fériés → données indisponibles

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct

Mode de financement = collectivités locales

Département du Val d'Oise - 95

Superficie en km ²	Population	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Secteur ^{(1) (2)}			Maisons Médicales de Gardes
				DJF	N1	N2	
1 246	1 115 025	874	920	7	7	7	3

⁽¹⁾ DJF = dimanche et jours fériés ; N1 = 1^{ère} partie de nuit (20h-0h) ; N2= 2^{ème} partie de nuit (0h-8h)

⁽²⁾ 7 secteurs minimum à 18 secteurs maximum variant suivant les heures et les saisons

AMA

Nom = Accueil Médical d'Argenteuil

Ville = Argenteuil

Secteur = Commune d'Argenteuil

Horaire = Tous les soirs : 20h00 – 24h00

Samedi : 16h00 – 20h00.

Dimanche et jours fériés : 9h00 – 13h00 et 16h00 – 20h00

Participation = 32,86%

Passage =

Mode de régulation = Service des urgences / Accès direct

Mode de financement = FAQSV

MMPPS

Nom = Maison Médicale Pour la Permanence des Soins

Ville = Gonesse

Secteur = Territoire de santé de l'hôpital de Gonesse.

Horaire = Tous les soirs : 20h00 – 24h00.

Samedi : 15h00 – 19h00.

Dimanche et jours fériés : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 20h00 / 20h00 – 24h00

Participation = 62,35%

Passage =

Mode de régulation = Service des urgences

Mode de financement = FAQSV

Permanence des Soins Libérale de Pontoise

Nom = Permanence des Soins Libérale de Pontoise

Ville = Pontoise

Secteur = Pontoise

Horaire = samedi → 13h / 18h

Dimanche et jours fériés → 9h / 13h et 15h / 18h

Participation = 100%

Passage = samedi → 6,5 patients (estimation)

Dimanche et jours fériés → 17 patients (estimation)

Mode de régulation = Centre 15 / Accès direct / Médecin traitant

Mode de financement = sans financement

RECOMMANDATIONS

Les médecins libéraux, acteurs de la permanence des soins, et plus particulièrement les responsables des MMG, rappellent que pour tenir compte des spécificités franciliennes, il est nécessaire que :

- 1- le partage des tâches entre les Médecins Libéraux et les Médecins Hospitaliers soit défini en compatibilité avec les besoins de la population et les capacités des médecins libéraux. Ces derniers doivent disposer d'un financement pluriannuel conforme à la réglementation notamment en matière de régulation libérale. Ce dispositif devra reposer sur une sectorisation harmonieuse au niveau régional à redéfinir au sein des CODAMUPS.
- 2- les collectivités locales prennent complètement leurs responsabilités liées aux dépenses d'équipement des maisons de garde sécurisées et à la prise en charge de l'accès des patients aux MMG tout en respectant le cadre d'une régulation par le Centre 15.
- 3- la mutualisation des astreintes aux périodes de garde les plus creuses soit acceptée par l'Assurance Maladie et que cette dernière s'engage à financer les campagnes d'information conjointes avec tous les acteurs pour inciter au bon usage des soins d'urgence.